

Le rapport Bouchard-Taylor : un autre feu de paille

J'ai lu que dans l'espoir d'éviter des tensions et de prévenir tout dérapage, Québec mettra sur pied une ligne 1-800 pour aider les commerçants, fonctionnaires, enseignants et autres «décideurs» à traiter les demandes d'accommodements raisonnables. À ce qu'on prétend, ce serait du «cas par cas». Selon moi, il s'agit là d'un arbitrage équivoque qui va générer encore plus de tensions et plusieurs ne tarderont pas à crier à l'injustice.

Ce rapport truffé de contradictions, dont il ressort surtout qu'on veut à tout prix sauver la chèvre et le chou, est un beau feu de paille, selon moi, et la ligne 1-800-accommodements devrait suffire à l'éteindre.

On montre la porte avant à la religion catholique pour ouvrir bien grande celle de derrière au culte musulman. Exemple: retirer le crucifix des institutions scolaires pour y installer les tapis de prière dans des locaux réservés. Ou encore revendiquer la laïcité d'une part et accepter que les enseignants portent sur eux des symboles religieux d'autre part.



Andrée Richard lors des audiences de la commission.

PHOTO: EVE GUILLETTE

Rien de bien cohérent, encore une fois.

Il faut bien le dire, la commission Bouchard-Taylor avait les mains liées. Elle devait s'en tenir à la Charte des droits et libertés de la Constitution canadienne. Mais pourquoi ne pourrions-nous changer ce que P.E. Trudeau a établi? S'il en est ainsi, je ne peux qu'abonder dans le sens de

madame Marois qui préconise l'établissement d'une constitution et d'une charte de la laïcité québécoise.

À mon humble avis, les tensions seraient plus facilement évitées si on avait des normes toutes simples à respecter, des règles simples à suivre et des balises simples, le tout s'appliquant à toutes les confessions religieuses, sans

aucun accommodement. Croire en Dieu, vivre sa spiritualité ne signifie pas pratiquer une religion. Religion égale endoctrinement.

«Dans dix ans, le Québec regrettera de n'avoir pas pris de mesures plus claires...»

Les consultants rejoints sur la ligne 1-800 n'auront certes pas la tâche facile: ils devront, dans le respect de la politique du cas par cas, faire la différence entre ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas. Mission impossible, d'après moi. Car, dans des circonstances similaires, on pourra dire oui à un cas de Hull et non à un cas de Québec. Retour, donc, à la case départ: frustration et confusion.

Je crois que, majoritairement, les Québécois ont demandé une charte de la laïcité comportant des consignes claires. Ne serait-ce pas la solution la plus «raison-

nable»?

Par ailleurs, Radio-Canada rapporte que la communauté juive hassidique d'Outremont, à Montréal, se trouve en situation illégale depuis 25 ans. À titre d'exemple, faisant fi des règlements de zonage et d'urbanisme, cette communauté (qui représente actuellement 17 % de la population de l'arrondissement et dont le taux de natalité laisse prévoir que ce pourcentage grimpera à 35 % d'ici 2030) y a implanté des synagogues et un dortoir sans aucun permis.

Ce qui porte à croire que, dans dix ans, le Québec regrettera de n'avoir pas pris de mesures plus claires en regard des accommodements raisonnables. L'exemple d'Outremont (qui se mord maintenant les doigts de n'avoir pas réglementé il y a un quart de siècle), coïncidant avec le rapport de la commission Bouchard-Taylor, devrait servir à notre gouvernement.

Andrée Richard
auteure
Trois-Rivières